



Recyclage Une seconde vie pour l'électronique ?

Bientôt, une charte de qualité pour les produits électroniques reconfigurés à base de composants de seconde main ? C'est la volonté d'une partie des entreprises de la filière DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) qui se sont constituées en syndicat professionnel. Appelé **Sirrmiet** (Syndicat interprofessionnel du reconditionnement et de la régénération des matériels informatiques, électroniques et télécoms), ce syndicat souhaite faire valoir ses intérêts lors des discussions sur le prochain plan national de prévention des déchets. Avec la crise, les consommateurs se tournent plus volontiers vers les produits d'occasion. Une opportunité à ne pas manquer pour une filière qui pèse tout de même 500 millions d'euros en France.